

Dijon, le 20 juillet 2011

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Afin que nous puissions demander votre licence, ou celle de votre enfant, permettant la pratique de l'escrime, vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication.

Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition.

Le certificat est valide pour l'entraînement et le loisir jusqu'au 31 août de l'année de référence de la licence (soit jusqu'au 31 août 2012 pour un certificat établi à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2011), pour la compétition il doit avoir moins d'un an au jour de l'épreuve.

**Le certificat doit donc être signé par le médecin à partir du**

**1<sup>er</sup> septembre 2011**

Les contrôles sont stricts. Merci de consulter votre médecin habituel : **A compter du mardi 6 septembre 2011, aucun pratiquant ne peut être accepté à l'entraînement sans présentation de ce certificat.**

Les dirigeants

**CERTIFICAT MEDICAL - SAISON SPORTIVE 2011/2012**

Je, soussigné(e), Docteur....., certifie avoir examiné :

M. - Mme - Mlle (*Nom - Prénom*) :.....

Date de naissance : .....

*Club : ASPTT DIJON ESCRIME – 24 Rue François MITTERRAND – 21850 ST-APOLLINAIRE*

J'atteste qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'escrime à l'entraînement

J'atteste qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition et autorise la participation aux compétitions de sa catégorie

J'autorise le simple surclassement (compétition de la catégorie supérieure) (\*)

(\*) *Rayer, si non autorisé*

**Date, cachet et signature du médecin**

*Note importante : Le présent certificat établi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 a une validité de 1 an.*